DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260126-2026_010B-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 20 janvier 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

Présents : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, Mme Valérie BROSSE, M Jean Robert PAGES formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
Ont donné procuration : Mme Pascale VITRE donne pouvoir à Mme MASSON, M Charles GUINEZ donne pouvoir à M PAGES.
Absent/excusé : Mme Virginie DUMONT, Mme Camille BOSSARD, M Pascal MAUDET-CARRION.
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2026-010 – Tarifs Enfance-Jeunesse 2026 -Correction d'une erreur matérielle - annule et remplace la délibération 2025-134

Pour être éligible à la prestation de services de la CAF, les organisateurs de structures doivent remplir certains critères.

Ainsi, au courant de l'été, la CAF a demandé à la commune de se mettre en conformité, avant le 31/12/2025, sur deux points :

- Avoir au moins 4 tranches de tarifs en fonction des QF pour :
  - Accueil périscolaire du matin
  - Accueil périscolaire du soir
  - Activités payantes de la MDJ

- L'accessibilité à tous sans distinction de domiciliation

CONSIDERANT une erreur matérielle de retranscription des tarifs du service ALSH Périscolaire pour les tranches de QF 1851 à 2000 sur les tranches horaires 16h30-18h30 et 16h30-19h00,

CONSIDERANT que le logiciel métier mis en place ne permet pas l'application de montants différents par demi-heure d'accueil périscolaire,

CONSIDERANT l'exposé de Mme DUVAL, adjointe au maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

TARIFS SERVICE PERISCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260126-2026_010B-DE

. FIXER comme suit les tarifs pour le périscolaire, pour et à compter du 27 janvier 2026 :

	ALSH PERISCOLAIRE Tarifs (en €) année 2026			
	Tranches de quotient familial			
	0 à 1250	**1251 à 1850**	**1851 à 2000**	**2001 et +**
A partir de 7h15 à	1.40	1.50	1.60	1.70
A partir de 8h à 8h35	0.90	0.95	1.00	1.05
De 16h30 à 17h00	1.15	1.20	1.30	1.35
De 16h30 à 17h30	1.50	1.60	1.70	1.80
De 16h30 à 18h00	1.85	2.00	2.10	2.25
De 16h30 à 18h30	2.20	2.40	2.50	2.70
De 16h30 à 19h00	2.55	2.80	2.90	3.15
Chaque quart d'heure supplémentaire après 19h*	10.00	10.00	10.00	10.00

***sauf justificatif pour cas de force majeur produit aux services administratifs**

TARIFS MAISON DES JEUNES

. FIXER comme suit les règles et les tarifs des activités payantes de la maison des jeunes (sorties, stage, …), pour et à compter du 1er janvier 2026 (le tarif de la cotisation annuelle restant inchangée depuis le 1er septembre 2025) :

	Maison des jeunes Tarifs (en €) année 2026			
	Tranches de quotient familial			
	0 à 1250	**1251 à 1850**	**1851 à 2000**	**2001 et +**
Participation complémentaire niveau 1	1.50	2.00	2.50	3.00
Participation complémentaire niveau 2	3.50	4.00	4.50	5.00
Participation complémentaire niveau 3	5.50	6.00	6.50	7.00
Participation complémentaire niveau 4	9.50	10.00	10.50	11.00
Participation complémentaire niveau 5	14.50	15.00	15.50	16.00
Participation complémentaire niveau 6	19.50	20.00	20.50	21.00

. AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD